



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 866-246-6893

AMENDMENT / MODIFICATION

003

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du
 fournisseur ou de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet : Route panoramique du bloc Est – Parc national du Canada des Prairies		
Solicitation No. – N° de l'invitation : 5P420-17-5507/A		Date : 20 mars 2018
GETS Reference No. – N° de référence du SEAOG : PW-18-00818329		Amendment No. - N° de la modif. : 003
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14 h	on – le 27 mars 2018	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu		
Telephone No. – N° de téléphone : 403-292-8502		Fax No. – N° de télécopieur : (866) 246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction : See Herein – Voir aux présentes.		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) – À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (écrire en lettres moulées ou dactylographier)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entreprise :	
Address – Adresse :	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur :	
Title - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone : _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur : _____	
Signature	Date

Modification 03

La présente modification vise à diffuser les réponses aux questions des soumissionnaires et à apporter un changement à l'appendice 1 – Formulaire des prix combinés.

Participants

Nom de l'entreprise	Nom du représentant
Saskcon	Eric Broberg
Saskcon	Jim Johnson
Josh Safronetz	HJR Asphalt
Arjay Hynd	Acadia Construction
United Paving	Justin

A) QUESTIONS POSÉES LORS DE LA RÉUNION DES SOUMISSIONNAIRES

Q1 Est-ce qu'il y a des roches dans le sol?

R1 L'essai géotechnique de l'alignement montrait un mélange d'argile limoneuse, d'argile litée altérée, de sable et de limon ainsi qu'une aire de grès. De petites roches (6 po et moins) ont été observées lors de fouilles archéologiques le long de l'alignement, mais aucune grosse roche ni aucun rocher n'a été aperçu.

Q2 L'entrepreneur peut-il déposer la terre végétale en andain sur l'alignement?

R2 L'entrepreneur est responsable de déterminer sa méthode de construction. Il lui est possible de déposer la terre en andain dans l'empreinte des travaux, mais il doit savoir qu'à certains endroits, l'escarpement ou la limite du parc empiètent dans la zone tampon de 8,25 m de l'aire des travaux et aucune autre aire supplémentaire ne sera ajoutée de l'autre côté.

Q3 Quel est le délai de préavis nécessaire à l'expert-conseil pour l'inspection de l'usine de bitume?

R3 L'expert-conseil pourra inspecter l'usine pendant son installation ou immédiatement après celle-ci afin que l'on puisse éviter tout retard. Il sera toujours reconnaissant de recevoir un préavis.

Q4 L'entrepreneur peut-il utiliser une usine de bitume dont la capacité est inférieure à 200 t/h?

R4 L'entrepreneur pourra utiliser une usine dont la capacité est inférieure à 200 t/h, pourvu que l'usine réponde aux critères de la Specification 4112 du MHI de la Saskatchewan et puisse respecter le calendrier des travaux et la date d'achèvement prévue. Le paiement ne serait pas modifié si l'entrepreneur décidait d'utiliser une usine plus petite.

Q5 Est-ce que l'APC peut nous fournir les fichiers de CDAO pour la conception de la surface?

R5 Non. La conception de la route panoramique suit les contours du sol existant, et un jeu de piquets de référence sera fourni, mais l'entrepreneur demeure responsable de tout autre levé qui est jugé nécessaire à sa méthode de construction.

Q6 Où doit-on acheminer les matériaux excavés? D'où proviennent les matériaux de remblai du chemin d'accès?

R6 Tous les matériaux excavés appropriés excavés lors de la construction de la route panoramique serviront à la construction du chemin d'accès Sud. Il existe un équilibre des matériaux entre les deux routes, ce qui signifie que seuls les matériaux inappropriés devront être retirés, ce qui ne devrait pas avoir lieu. L'entrepreneur doit savoir que, selon l'alinéa 3.3.1.2 de la section 31 24 13, l'excavation en sous-œuvre figurant sur les dessins ne doit être exécutée qu'aux endroits indiqués par le représentant du Ministère sur le terrain lorsque la couche de fond ne résiste pas au compactage d'épreuve. Autrement, après l'excavation de 0,4 m du sol d'origine, la couche de fond doit être conditionnée et compactée sur place. Ces travaux de conditionnement et de compactage sont jugés accessoires aux travaux pour ce qui est du paiement, comme il est indiqué au paragraphe 1.2.2 de la section 31 24 13.

Q7 Quelle sera l'incidence sur les travaux si l'on rencontre des espèces sauvages à proximité du secteur des travaux, mais à l'extérieur de la zone tampon?

R7 Parcs Canada prévoit de décourager la nidification des oiseaux dans le secteur immédiat des travaux en tondant l'herbe le long de l'emprise tôt dans la saison, ce qui aura pour effet de limiter la nidification dans le secteur des travaux. Cette mesure a déjà fait ses preuves par le passé. Si un nid était repéré à l'extérieur du secteur désigné des travaux, à une distance tampon suffisante avec le secteur des travaux, les travaux pourront se poursuivre sans interruption. Par contre, si un nid était repéré près du secteur des travaux et qu'il n'y avait peu ou pas de distance tampon, il faudrait prendre des mesures en fonction de l'état d'occupation du nid. Si le nid est toujours occupé, alors il faudra suspendre les travaux temporairement dans le secteur immédiat du nid tant que les jeunes ne l'auront pas quitté. C'est à ce moment que les travaux pourront reprendre. Cependant, il est peu probable qu'une telle occurrence ne survienne, car le début du projet est prévu après la fin du cycle de nidification de la plupart des oiseaux qui pourraient causer un problème. Parcs Canada effectuera un balayage du secteur avant le début des travaux pour que l'on puisse repérer la présence éventuelle d'oiseaux et l'agent de surveillance de l'environnement (ASE) surveillera continuellement les zones sensibles pendant le déroulement des travaux; l'ASE informera l'entrepreneur de tout problème qui pourrait survenir et des mesures qui devront être prises pour corriger la situation.

Q8 Une zone tampon de 8,3 m est prévue de chaque côté du bord de l'aire asphaltée qui définit l'emprise du chemin. Peut-on utiliser les deux côtés de cette zone tampon pendant les travaux?

R8 En théorie, oui, car cette zone a été définie dans le cadre des exigences en matière d'atténuation pour la construction de la route. Toutefois, dans un effort de réduction des répercussions de la construction de la route sur les prairies environnantes, Parcs Canada exige que l'entrepreneur n'utilise qu'un côté de la zone tampon à la fois à un endroit donné du chantier. L'entrepreneur pourra utiliser les deux côtés de la zone tampon uniquement lorsqu'il n'y aura aucune autre solution après qu'il aura consulté l'ASE.

B) AUTRES QUESTIONS

Q9 À la section 32 92 22, article 2.4 – Agents stabilisateurs ou poisseux pour le sol, paragraphe 1 : on indique le produit Soil Master WR qui n'est plus fabriqué. Le produit EarthGuard (fiche technique du fabricant ci-jointe) est-il acceptable comme produit de remplacement? Le cas échéant, à quel taux faudrait-il l'appliquer? Le cas contraire, prière de nous fournir un produit de remplacement acceptable ainsi que son taux d'application.

R9 Voir la révision 1) au dossier d'appel d'offres, ci-après.

Q10 À la section 32 92 22, article 3.2 – Ensemencement hydraulique, alinéa 1.7 : le taux d'application indiqué pour le paillis est de 500 kg/ha. Vous trouverez en pièce jointe la fiche technique du fabricant du paillis prescrit (Eco Fibre Plus), laquelle indique un taux d'application largement supérieur. Quel taux d'application devrions-nous utiliser?

R10 Voir la révision 2) au dossier d'appel d'offres, ci-après.

C) RÉVISIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

1) Section 32 92 22, 2.3 SOIL STABILIZER/TACKIFIER, le texte est modifié comme suit :

.1 Soil stabilizer/tackifier shall be a nontoxic, colourless copolymer emulsion with no less than 52.6% solids.

2.4 MULCH

.1 Wood fibre mulch shall be manufactured from virgin wood fibres and contain not less than 3% of an organic tackifier by volume. Cellulose type products are not acceptable.

2) Section 32 92 22, 3.2 HYDRAULIC SEEDING, le texte est modifié comme suit :

.1 The following application rates are the minimum required for hydraulic seeding:

.1 Seed: 100 kg/hectare

.2 Mulch: 1500 kg/hectare

.3 Tackifier: As per Manufacturer's Instructions

.4 Water: 30,000 L/hectare

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-17-5507/A

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer - l'acheteur
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client
835

File Name - Nom du dossier
Route panoramique du bloc Est – Parc national du Canada des Prairies

D) APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT UTILISER LE FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CI-JOINT. TOUTE SOUMISSION PRÉSENTÉE AVEC L'ANCIEN FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX NE SERA PAS ACCEPTÉ.

LES MODIFICATIONS SONT MARQUÉES EN ROUGE.

Supprimer : *APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS* en entier

Remplacer par :

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (3 page)

1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.

2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix total estimatif (taxes en sus)
1	01 25 00	Mobilisation et démobilisation	Montant forfaitaire	1	\$ _____
2	01 35 00.06	Gestion de la circulation	Montant forfaitaire	1	\$ _____
3	01 21 00	Coûts principaux	Montant forfaitaire	1	\$ 500,000.00
MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxes applicable(s)					\$ _____

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
1	32 11 24	Granulats a) Couche de base granulaire, MHI type 33	t	36,500	\$ _____	\$ _____
		b) Gravier de revêtement, MHI type 105	t	1276	\$ _____	\$ _____
		c) Remblai granulaire, MHI type 115	t	158	\$ _____	\$ _____
		d) Remblai granulaire, MHI type 116	t	1,000	\$ _____	\$ _____

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
2	31 24 13	Excavation de la route et des fossés a) Décapage de la terre végétale et mise en tas	m2	150,000	\$ _____	\$ _____
		b) Excavation ordinaire et remblai	m3	19,000	\$ _____	\$ _____
		c) Excavation et élimination en dehors des lieux	m3	1,000	\$ _____	\$ _____
3	31 32 19.01	Matériaux géosynthétiques a) Géogrille triaxiale (Tensar TX 160 ou un produit équivalent approuvé)	m2	51,740	\$ _____	\$ _____
		b) Géotextile non tissé (Nilex 4535 ou un produit équivalent approuvé)	m2	9,020	\$ _____	\$ _____
4	32 12 16	Revêtement de chaussée en béton bitumineux (EPS) a) MHI type 3	t	11,980	\$ _____	\$ _____
5	32 17 23	Marquages sur la chaussée a) Traçage de lignes	LS	1	\$ _____	\$ _____
6	32 91 13	Mise en place de terre végétale	m2	50,000	\$ _____	\$ _____
7	32 92 22	Ensemencement hydraulique	ha	5	\$ _____	\$ _____
8	33 42 13	Ponceaux de tuyau a) Fourniture et installation de tuyaux de drainage perforés (150 mm de diam.)	lm	5,640	\$ _____	\$ _____
		b) Fourniture et installation de tuyaux en tôle d'acier ondulée de 600 mm de diam.	lm	60	\$ _____	\$ _____
9	10 14 53	Signalisation routière a) Fourniture de panneaux en contreplaqué de ¾ po	m2	2	\$ _____	\$ _____
		b) Fourniture de panneaux en aluminium	m2	18	\$ _____	\$ _____
		c) Fourniture de panneaux en aluminium avec revêtement réfléchissant	m2	1.1	\$ _____	\$ _____
		d) Installation de panneaux – moins de 1 m ²	Each	35	\$ _____	\$ _____

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
		e) Installation de panneaux – de 1 m ² à 3 m ²	Each	2	\$ _____	\$ _____
		f) Poteau de bois de 100 mm x 150 mm	Each	39	\$ _____	\$ _____
		g) Fourniture et installation de kiosques	Each	1	\$ _____	\$ _____
		h) Fourniture et installation de barrières pivotantes	Each	1	\$ _____	\$ _____
10	32 31 26	Fourniture et installation d'éléments de protection a) Fourniture et installation d'éléments de protection contre le bétail	Each	2	\$ _____	\$ _____
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicable(s)						\$ _____

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC) Excluant les taxes applicable(s)

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-17-5507/A

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer - l'acheteur
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client
835

File Name - Nom du dossier
Route panoramique du bloc Est – Parc national du Canada des Prairies

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.